



Communiqué de presse

8 décembre 2020

Page 1 sur 2

Alt-Moabit 140
10557 Berlin

Tel. +49 30 18 681- 11022
- 11023
- 11089

Présidence allemande du Conseil de l'UE : Signature de la Déclaration de Berlin sur la société numérique et la transformation numérique basée sur des valeurs

presse@bmi.bund.de
www.bmi.bund.de

Responsable :
Steve Alter

Le secrétaire d'État Markus Richter affirme : « La transformation numérique doit reposer sur des valeurs et principes démocratiques. »

Équipe de rédaction :

Björn Grünewälder
Dr. Markus Lammert
Alina Vick
Dr. Marek Wede

Dans le cadre d'une conférence virtuelle de haut niveau, les ministres des États membres de l'UE chargés de la numérisation de l'administration publique ont, aujourd'hui, officiellement adopté la « Déclaration de Berlin sur la société numérique et la transformation numérique basée sur des valeurs ». Cette Déclaration de Berlin contient des lignes directrices communes pour la transformation numérique en Europe, en tenant également compte des effets qu'elle déploie sur la société et des opportunités qu'elle offre pour l'avenir.

Le secrétaire d'État au ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire et Délégué du gouvernement fédéral aux technologies de l'information, M. Markus Richter, observe : « En adoptant la déclaration de Berlin, nous affirmons que la transformation numérique en Europe doit reposer sur des valeurs démocratiques et des principes éthiques. La déclaration de Berlin est ainsi notre boussole éthique et témoigne en même temps de la façon dont nous souhaitons organiser la transformation numérique dans nos sociétés. Dans ce processus, l'administration électronique a un rôle pionnier important à jouer. »

En vue de permettre que la transformation numérique soit fondée sur des valeurs, les États signataires se sont accordés sur des mesures concrètes à l'horizon 2024, entre autres dans le domaine de la souveraineté numérique de leurs administrations, de la promotion de la participation de la société civile, de l'inclusion numérique et de l'autodétermination. Les droits communs et les valeurs éthiques sur lesquels repose l'Union européenne en forment le fondement. Il s'agit notamment des sept mesures suivantes :

1. Renforcement des droits fondamentaux et des valeurs démocratiques dans le monde numérique
2. Promotion de la participation sociale et de l'inclusion
3. Promotion des compétences numériques et de « l'habileté numérique »
4. Renforcement de la confiance dans le numérique grâce à la sécurité
5. Renforcement de la souveraineté numérique et de l'interopérabilité en Europe

6. Création de systèmes d'intelligence artificielle pour le secteur public qui soient basés sur des valeurs et organisés autour de l'être humain
7. Renforcement de la résilience et de la durabilité

La déclaration de Berlin s'inscrit ainsi dans le prolongement de la déclaration de Tallinn sur l'administration en ligne de 2017 ([Tallin Declaration on eGovernment](#)).

La déclaration de Berlin peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.bmi.bund.de/SharedDocs/downloads/EN/eu-presidency/berlin-declaration-digital-society>

Discussion avec la société civile, le monde scientifique et l'administration publique

Ce 8 décembre, à partir de 15h00, le secrétaire d'État au ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire et Délégué du gouvernement fédéral aux technologies de l'information, M. Markus Richter, invite à un panel virtuel public réunissant des représentants de la société civile, du monde scientifique et de l'administration publique. La conférence sera diffusée en direct par livestream à l'adresse suivante : www.digital-eu2020.de. Les spectateurs ont la possibilité de poser des questions aux panélistes via le dialogue en ligne offert sur la page Web. Une interaction via les médias sociaux est possible sous le hashtag #BMIdigitalk.